



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 30 - 2025

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE
SERVICE D'ÉLABORATION DU D.U.E.R.P. POUR LE CONSULAT D'ITALIE À METZ
ET POUR LE GUICHET CONSULAIRE DE MULHOUSE**

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service d'élaboration du D.U.E.R.P. (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour le Consulat d'Italie à Metz et pour son Guichet Consulaire de Mulhouse.

La prestation prévoit:

- **Visite des deux sites consulaires (Metz et Mulhouse)** pour inspection et collecte des informations nécessaires ;
- **Analyse** des activités et identification des risques professionnels dans les deux sites ;
- **Évaluation** des risques et proposition de mesures préventives et correctives adaptées à chaque site ;
- **Rédaction et remise du D.U.E.R.P. sous forme de 2 documents distincts**, un pour chacun des deux sites (Metz et Mulhouse) ;
- **Présentation des 2 documents**, accompagnés de recommandations éventuelles pour la prévention et la gestion des risques liés à l'activité professionnelle.

3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe.

4) DURÉE DU MARCHÉ

Le contrat est conclu pour une **prestation ponctuelle**, à effectuer d'ici la fin de l'année 2025.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITÈRES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Vice Consule Générale
Cristina Cireddu